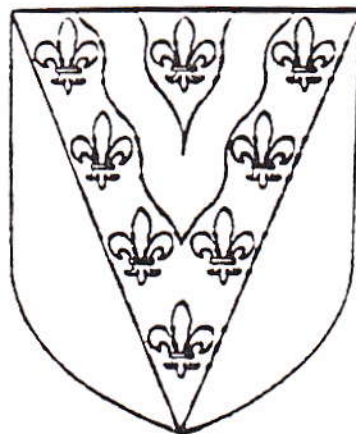


MNÉMÉ 94

Revue du Cercle d'Etudes Généalogiques et démographiques du Val de Marne



MNÉMÉ fille de Zeus, muse de la mémoire.

mémoire collective où 'derrière le
perche... le papier, le film, se projette la
vie quotidienne, à la fois grave et joyeuse,
de toutes celles et de tous ceux qui venant
d'horizons très divers nous ont précédés
ici."

N 1

Automne 1990

CERCLE D'ETUDES GENEALOGIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DU VAL DE MARNE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son Siège Social
aux Archives Départementales - 8/10 rue des Archives - 94000 CRETEIL

Présidente d'Honneur : Mme C. BERCHE. Directrice des Services d'Archives du Val de Marne

Président : J. LE TOUZE - 9 avenue des Roches - 94170 LE PERREUX

Vice-Président, Responsable de la Publication : R. THOUVENIN - 3 impasse de la Terrasse -
94500 CHAMPIGNY

Secrétaire : L. MOINET - 20 rue du général Leclerc - 94440 VILLECRESNES

Trésorier : M. GARNIER - 18 rue Félix Faïe - 94300 VINCENNES

Membres du Bureau : G. VOISIN - M. DELPRAT

Adresser la correspondance concernant la revue à :

R. THOUVENIN

3, impasse de la Terrasse

94500 CHAMPIGNY

La correspondance concernant le CEG 94 doit être adressée à :

C E G 94

Archives Départementales

CRETEIL

Le présent bulletin a été réalisé avec la collaboration de Madame RIVET pour la relecture et la rubrique "Paléographie", de Madame G. MASSON pour la dactylographie et de Madame C. CANTEAU pour le traitement de texte.

Grand merci à toutes...

EN INTRODUCTION A NOTRE REVUE

S'incarnent dans ce premier bulletin, me semble-t-il, les trois principaux objectifs du Cercle d'études Généalogiques et Démographiques du Val-de-Marne.

D'abord, créer des liens entre toutes celles et tous ceux qui dans le département se passionnent pour l'histoire de leur famille. Ensuite, les aider dans la quête des sources et leur exploitation, étapes passionnantes, mais parfois lentes et difficiles. Enfin, élargir la recherche individuelle pour la replacer dans un cadre géographique et historique plus long et participer à une étude démographique sur tous ceux qui nous ont précédés dans le terroir.

Je souhaite pour ma part que "MNÉMÉ 94" contribue à éclairer certains pour l'histoire du Val-de-Marne, et par là rejoigne les effets de celles et ceux qui, chacun dans leur domaine, travaillent à façonner l'identité de ce nouveau département.

C. BERCHE

Directrice des Services d'archives du Val-de-Marne

Présidente d'Honneur du Cercle



*Le bâtiment
des archives
départementales*

SOMMAIRE DU N° 1

- Madame BERCHE, Présidente d'Honneur du Cercle
- Editorial "MNÉMÉ 94": Revue du Cercle - Projets
- Le Cercle D'Etudes Généalogiques et Démographiques du Val de Marne
 - Histoire et Travaux

I - ETUDES :

1 - La recherche généalogique dans les archives du Val de Marne

Conseil aux généalogistes : 1ère partie : les archives départementales, les registres paroissiaux.

2 - Familles du Val de Marne : Une famille de Limeil et Brévannes du XVIIe au XIXe siècle (1ère partie)

3 - Horsains et aubains : réfugiés décédés à La Varenne de septembre à novembre 1652

4 - Des registres paroissiaux aux registres d'état civil 1792/93

I - Généralités

5 - Documents d'archives - Paléographie

6 - Au hasard des archives

II - DIALOGUES

- Questions et réponses des lecteurs - Généralités et règles.

- La vie du Cercle : réunions, communiqués divers.

EDITORIAL

Voici le premier numéro de "MNÉMÉ 94", revue du Cercle d'études Généalogiques et Démographiques du Val de Marne mais aussi, nous l'espérons, Revue de tous les curieux de cette histoire quotidienne que reflètent les archives publiques et privées de nos paroisses et de nos communes.

Avant d'exposer et de commenter nos projets, il est de toute justice de commencer par exprimer notre reconnaissance et notre gratitude :

- au **Conseil Général du Département** qui a bien voulu nous accorder une subvention pour l'achat d'un matériel informatique destiné à la réalisation de ce bulletin et à l'exploitation des milliers de fiches établies à partir des registres paroissiaux,
- à **Madame BERCHE**, Directrice des services d'archives du Val de Marne et Présidente d'honneur du Cercle dont l'aide matérielle et morale est toujours si efficace,
- à toutes celles et à tous ceux qui participent à l'animation du Cercle ou qui, simplement, nous manifestent leur intérêt et leurs encouragements.

Des projets ! Nous en avons beaucoup. Nous souhaitons que "MNÉMÉ 94" soit, à la fois, un lien entre les généalogistes et une aide pour leurs travaux, mais aussi un point de rencontre et d'échange des idées et des études que peut susciter la recherche démographique et généalogique replacée dans son contexte historique... Que signifierait, par exemple, la longue liste des malheureux "réfugiés des paroisses voisines" décédés à La Varenne en 1652, si l'on ne replace ces événements dans l'histoire de la Fronde (ci-après, "Aubains et Horsains"...) ?

Nous voudrions que notre revue recueille toutes les données permettant la reconstitution dans le temps, non seulement des familles elles-mêmes et de leurs patronymes (origine, évolution, disparition) mais aussi celle des dynasties professionnelles, filiations de charrons, charpentiers, maîtres de poste... de tous les métiers qui ont marqué la vie sociale de nos localités ; nous ouvrirons pour cela des rubriques permanentes dont les titres sont énoncés dans la partie "Etudes" du sommaire.

De même, à l'intention des généalogistes d'autres rubriques :

- Recherche généalogique dans le département (conseils et orientations),
- Paléographie (à travers les documents d'archives),
- "Aubains et Horsains" (relevés d'actes concernant les "étrangers" dans la paroisse),
- Questions et réponses des lecteurs... tenteront de leur apporter l'aide pratique qu'ils peuvent souhaiter.

Sans oublier les "Echos de la vie du Cercle" : réunions, travaux, relations avec d'autres cercles... (Finances) !

Ce ne sont là qu'exemples, cette liste de nos rubriques n'est ni exhaustive ni limitative, leur contenu ne peut être que celui que vous leur donnerez.

"MNÉMÉ 94" doit être, un moyen d'expression des chercheurs, des curieux, n'hésitez pas à nous écrire, à nous questionner, à proposer articles, textes, rubriques, trouvailles... Nous vous attendons.

LE CERCLE D'ETUDES GENEALOGIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

DU VAL DE MARNE 94

Histoire - Travaux - Projets

Il y a déjà plus de 10 ans que notre Cercle existe. Dès sa création, il a obtenu l'autorisation de Madame BERCHE, Directrice des Archives Départementales, d'avoir son Siège au sein même des Archives. Ces relations privilégiées et excellentes, nous ont très vite encouragé à proposer de nous lancer dans une grande entreprise, de très longue haleine : "le dépouillement systématique des actes de tous les registres paroissiaux de notre Département du Val de Marne". 30 ans de Travail !

Nous avons toujours donné le meilleur de nous-mêmes pour cette tâche et nous suivons nos prévisions puisque l'équipe sympathique et passionnée par la découverte, a réalisé sensiblement le tiers du dépouillement et relevé sur fiches (1).

Nous n'avons pas toujours su ni pu donner autant d'ardeur au développement de la recherche généalogique.

En effet, à l'origine nous n'étions qu'une antenne du Cercle d'Etudes Généalogiques et Héraldiques d'Ile de France sans aucun moyen financier.

En janvier 1985, nous décidons d'acquérir une existence officielle. Elle paraît au Journal Officiel le 6 février 1985.

Ceci est insuffisant pour survivre, aussi lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 1989, nous prenons nos distances avec le C.E.G.H.I.F. et désormais gèrerons nous-mêmes notre Cercle et ses finances.

Il faut retrouver les généalogistes égarés, en accueillir de nouveaux. Pour stimuler nos membres, leur montrer la voix de la recherche et attirer de nouveaux adeptes, nous présentons notre "Album de famille", exposition qui se tient du 1er octobre au 31 décembre 1990 dans le hall des Archives Départementales à Créteil. Nous remercions Madame BERCHE et toute son équipe pour toute leur collaboration à cette manifestation.

Remercions aussi CLIO 94 de nous avoir aussitôt suivi et d'organiser cette journée de rencontre historique du 13 octobre 1990 sur le thème "Autour de l'Etat Civil".

Faisons tous de notre mieux pour la réussite de cette entreprise. Nous voyons les avantages de liens étroits avec les Archives, et les Sociétés Historiques. Il ne faut pas perdre de vue que nous faisons de la généalogie et qu'il nous faut savoir ce que font les autres Cercles et leur faire savoir ce que nous faisons. Notre adhésion à l'union régionale nous a paru souhaitable. Nous conservons une totale maîtrise de nos activités et de nos finances.

Tous les deux ans, les Cercles régionaux se retrouvent aux Journées Franciliennes de Généalogies. Cette année, elles ont lieu à la Salle des Fêtes de Taverny (95), Place Charles de Gaulle, les 20 et 21 octobre 1990. Nous y participons comme nous avons participé à celles de Melun, il y a deux ans.

Nous voici donc engagé sur une bonne voie, mais les résultats dépendront de tous nos membres. Encouragés par notre exposition, je ne doute pas de l'élan que prendra notre Cercle, des progrès en généalogie, des études que nous pourrons entreprendre dans notre département, de l'avancement de nos dépouillements et surtout de la parution de nos tables décennales enfin sorties de l'informatique.

Que notre bulletin devienne vivant par les informations et résultats de notre travail à tous.

Montrons notre volonté de réussir.

Jean LE TOUZE
Président du Cercle

(1) N.D.R.L. : I - Ont été entièrement dépouillés les registres des Paroisses de :

ABLON	1693 à 1802	Disponibles aux Archives Départementales 94
ARCUEIL	1549 à 1802	Disponibles aux Archives Départementales 94
NOISEAU	1585 à 1802	Disponibles aux Archives Départementales 94
THLAIS	1600 à 1802	Disponibles aux Archives Départementales 94

II - Fiches Terminées - Tables en cours de rédaction

MANDRES	1553
VITRY (Paroisse St-Germain)	1567

III - Dépouillement en cours

BRY sur MARNE
CHAMPIGNY
LA QUEUE EN BRIE
SANTENY
VALENTON
VILLECRESNES
VILLENEUVE LE ROI

Note : Les registres paroissiaux de SAINT-MAUR des FOSSES, Paroisse de Saint-Hilaire de la Varenne et de Saint-Nicolas, RUNGIS et VINCENNES sont également en cours de dépouillement, le travail est effectué par des chercheurs locaux.

ASSEMBLEE GENERALE DU CERCLE
SAMEDI 1er DECEMBRE 1990
ARCHIVES DEPARTEMENTALES CRETEIL
14 h 30

1 - LES RECHERCHES GENEALOGIQUES DANS LE VAL DE MARNE

Nous essaierons par cette rubrique d'apporter, nous aussi, notre aide aux généalogistes qui ont ambition d'effectuer des recherches dans les fonds d'archives du Département, des mairies et autres établissements, débordant éventuellement, si besoin était, sur d'autres fonds documentaires extérieurs au Val de Marne.

Nous traiterons parfois de méthodologie, ce n'est pas pour nous démarquer des principes posés par les ouvrages cités ci-après en "références" mais pour mieux insérer ces principes dans le contexte, les contraintes et les activités multiples des services d'archives du Département dont la recherche généalogique ne saurait être l'unique préoccupation.

I - Les archives départementales de Créteil, c'est bien sûr le plus important centre de documentation sur les familles du Val de Marne ; elles éditent régulièrement et mettent à la disposition des lecteurs de petits guides qui sous le titre de "Bienvenue aux Archives" présentent très clairement l'ensemble de renseignements nécessaires pour une première approche et débordent même ce cadre en donnant les noms et n° de téléphone des mairies conservant d'autres fonds.

De nombreux ouvrages, inventaires, fichiers, permettent de s'orienter dans ces différents fonds mais aussi de préparer des recherches éventuelles tant aux archives nationales que dans les autres départements grâce à une importante collection de catalogues et "guides du lecteur" édités par ses autres services.

Pour le généalogiste, l'essentiel des informations se trouve dans les registres paroissiaux et d'état civil, c'est pourquoi nous consacrerons notre première rubrique à l'étude de cette source aux AD 94 ô combien précieuse mais présentant, hélas ! nombre de lacunes qui désolent et parfois rebutent le chercheur ; l'ensemble n'en forme pas moins un fonds documentaire irremplaçable tant sur le plan de la généalogie que sur celui de la démographie, voire de l'histoire locale.

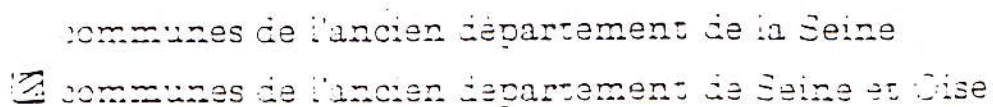
I.1 - LES REGISTRES PAROISSIAUX - LEUR HISTOIRE - LES ORIGINES

Les plus anciens registres conservés dans le Val de Marne sont ceux des paroisses d'Arcueil (baptêmes et mariages (1)) et Ormesson (baptêmes) qui commencent en 1549, Champigny en 1552 (Baptêmes, Mariages (1) et Sépultures) et Mandres en 1553 (Baptêmes) au total 19 paroisses de notre département ont encore des registres qui remontent au XVI^e siècle.

L'on en attribue souvent l'origine à une ordonnance de François 1^{er} signée à Villers Côtterets en août 1539. Bien que considérée comme ayant créé l'Etat Civil en France, il s'agit d'une "ordonnance" sur le fait de justice" dont 6 articles seulement, sur les 132 énoncés, concernent l'enregistrement des baptêmes et des décès, encore que, pour ces derniers ne soient concernés que les ecclésiastiques bénéficiers ; signalons également l'article 52 qui exige le contreseing d'un notaire en plus de la signature du curé, l'article 53 qui ordonne le dépôt des registres en fin d'année au greffe du bailliage et enfin traitant au plan général, l'article 111 qui prescrit que les actes seront prononcés et enregistrés "en langage maternel Français et non autrement".

Ces dispositions seront complétées en mai 1579 par une ordonnance "rendue sur les plaintes et doléances des Etats Généraux, assemblée de Blois en novembre 1576 relativement à la police générale du royaume" (363 articles) signée du roi Henri III qui étendra ces formalités à l'ensemble des décès et aux mariages, dont la célébration est soumise désormais à des règles strictes reprises d'un décret arrêté par le Concile de Trente en 1563, l'obligation de dépôt annuel de l'unique registre est maintenue et ne sera semble-t-il, pas plus suivie malgré les menaces royales.

Les actes ainsi enregistrés sont souvent succincts bien que l'on sente au fil des années un effort dans la présentation des registres et la "normalisation" des renseignements recueillis par le curé, dû sans doute à la surveillance exercée par l'évêque ou ses représentants lors de leurs tournées pastorales, le pouvoir ecclésiastique tenant autant, sinon plus, que le pouvoir laïc à leur bonne tenue.



☒ communes de l'ancien département de Seine et Oise

2 - FAMILLES DU VAL DE MARNE

Rompant peut être avec les traditionnelles généalogies personnelles nous voulons reconstituer les familles, partant d'un patronyme, mais en débordant le cadre unique d'une paroisse et d'une simple ligne agnatique pour suivre, autant que nous le pourrons, les mouvements, les maillages de relations et d'unions qui peuvent s'étendre, venant de fort loin vers notre région ou partant vers d'autres horizons parfois au-delà du royaume, des mers ou des océans.

Nous ne couvrirons pour ces "dépouillements" que la période allant des premiers registres, du XVI^e ou du XVII^e siècle, jusqu'au milieu du XIX^e, laissant ainsi à chacun le loisir et le plaisir de les continuer en s'y rattachant.

Nous espérons, avec votre aide, donner à ces études sur les familles ayant habité les paroisses de l'actuel Val de Marne, une importance particulière tant sur le plan démographique que généalogique. Tendant, si nous réussissons, à la publication d'une série de recueils.

Il s'agit donc de "généalogies descendantes" (1) que nous voulons laisser ouvertes et souhaitons compléter. Les tableaux que nous publierons ne sont ni exhaustifs ni, peut être, exempts d'erreurs, nous ne demandons qu'à leur apporter les compléments et rectifications que vous nous ferez connaître. N'hésitez pas à nous communiquer le résultat de vos recherches dès que "vos" tableaux auront une consistance suffisante pour une période ou une paroisse ; ils constitueront un appel à d'autres communications et vous rencontrerez ainsi de lointains cousins, reprenant des relations interrompues depuis fort longtemps.(2)

A la recherche de vos ancêtres du Val de Marne vous rencontrerez bien sûr le Cercle Généalogique, n'hésitez pas à demander à ses permanents (3) ou au responsable de cette rubrique aide et conseils, leur amical soutien vous est acquis et vous éviterez souvent de chercher laborieusement ce qui peut déjà avoir été trouvé.

Voici un premier tableau (4) concernant une famille de Limeil et Brévannes à travers le simple énoncé de ces noms, de ces prénoms, de ces surnoms, de ces métiers, vous pénétrerez un peu la vie, les joies et les peines de ces gens parmi lesquels vous allez peut-être rencontrer un ancêtre... Bon courage !

NOTES ET RENVOIS

(1) Nous avons adopté pour les premiers tableaux la traditionnelle numérotation descendante dite d'ABOVILLE.

Nous essaierons, à la fin de cette étude, la numérotation littérale ou système DUPAQUIER-PELLISSIER sur laquelle nous reviendrons avec l'accord de leurs auteurs.

(2) Cette rubrique peut aussi être considérée comme une forme différente de celles qui sont tenues par nombre de Sociétés Généalogiques sous le titre "Nous sommes tous cousins".

(3) Les mardi et vendredi après-midi de chaque semaine.

(4) La présentation de nos tableaux pourra être modifiée en fonction des besoins des chercheurs de notre Cercle et des perspectives d'autres études.

Louis XIV va enfin signer, datée de Saint-Germain en Laye, en avril 1667, une nouvelle "ordonnance civile touchant la réformation de la justice" (dite code Louis), dont les articles 7 à 18 du titre XX qui traite "des faits qui gisent en preuve vocale ou littérale" donnent dans le détail toutes les directives pour la rédaction des actes, la conservation, l'archivage et la consultation des registres (2) et aussi pour leur reconstitution en cas de perte (3). Signalons particulièrement l'article 8 qui prescrit la tenue des registres en double exemplaire "l'un desquels servira de minute et demeurera es mains du curé ou du vicaire et l'autre sera porté au greffe du juge royal pour servir de grosse" (4) obligation est aussi faite au curé de faire signer les déclarants et témoins ou, en cas d'impossibilité, d'en inscrire mention explicite (5).

Ainsi se terminait le XVII^e siècle, les registres étaient alors, dans notre région, tenus de manière satisfaisante, le niveau d'instruction du clergé s'était nettement amélioré et la surveillance de la hiérarchie religieuse comme des juges était efficace sinon tatillonne.

à suivre, le XVIII^e siècle

NOTES ET RENVOIS

(1) Un mandement de l'Evêque de Paris avait, dès 1515, prescrit aux curés de tenir ces registres. Nous n'avons pas vu ce texte cité par M. FLEURY et L. HENRY (référence 1).

(2) Sont également prévus des registres pour les tonsures des ordres mineurs, vestures, noviciats et professions...

(3) Les difficultés par les nombreuses disparitions, lors des guerres de religion ou de la Fronde sont encore dans les mémoires.

(4) Origine de la majeure partie de la collection "du greffe".

(5) Le curé de Limeil en Brie (Limeil Brévannes) note ainsi sur le registre des baptêmes :

"Le curé soussigné a commencé à faire signer les parrains et marraines, ou faire leurs marques, ou déclarer ne savoir lire ny écrire, ce 1^{er} jour de décembre 1667, selon les ordonnances de notre Roy Très Chrétien Louis XIV et sur son registre des sépultures.

"Ce premier jour de décembre 1667 le curé de Limeil en Brie soussigné a commencé à faire signer les parans ou témoins présents aux sépultures des défunts de la paroisse ou y faire leurs marques ou de déclarer ne savoir lire ni écrire suivant les ordonnances du Louis XIV en son code".

Demouchyn curé.

ANNEXE

QUELQUES OUVRAGES DE REFERENCE (par ordre de parution)

- 1) M. FLEURY ET L. HENRY : Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien (1956) (refondu à plusieurs reprises)
- 2) J. MEURGEY de TUPIGNY : Guide des recherches généalogiques aux archives nationales. avec une étude de F. de VAUX de FOLETIER sur les recherches biographiques aux archives de la Seine (1956)
- 3) P. DURYE : La généalogie
P. U. F. Collection "Que Sais-je" n° 917 (1961).
- 4) G. BERNARD - Guide des recherches sur l'histoire des Familles (1981)
- 5) C. BERCHE - Registres Paroissiaux - Etat Civil XVI - XIX siècle (1983)

Arrêtons là, nous aurons l'occasion de citer d'autres excellents ouvrages

PAROISSE DE LIMEIL EN BRIE (LIMEIL – BREVANNES)

- Sources : registres paroissiaux
- Archives notariales

FAMILLE NANTEAU

Paroisses 94 :

LIMEIL

Ile de France (Seine et Marne) :

BREVANNES

LE PIN

BOISSY SAINT-LEGER

LESIGNY

VALENTON

VILLECRESNES

A – ORIGINE

Pierre NANTEAU
° ca 1608/11 à (1) ?
+ 01.03.1681 (70 ans)

X

Françoise CLOT ou CLOS(2)
° à LE PIN (77)
+ avant 11.1668

XX
(3)

Antoinette LE MAISTRE ou LEMAÎTRE
°
+ 28.11.1675

Remarques* :

- (1) L'acte de Mariage du Fils de Pierre et de Françoise CLOT, le 12.11.1668 (ci-après) indique qu'il serait natif de "Mets en Missin" ; cette mention est toutefois peu lisible et serait à confirmer ; le patronyme NANTEAU inciterait d'ailleurs à chercher plutôt son origine au Sud du département de Seine et Marne, Nanteau sur Lunain (près Nemours) ou Nanteau sur Essonne (près Malesherbes) ; et METZ serait-il MELZ (sur Seine) entre Provins et Nogent sur Seine.
- (2) Le patronyme CLOT existe encore au Pin à la fin du XVIIIe siècle, le mariage y a peut-être été célébré (à vérifier).
- (3) Acte de donation mutuelle entre Pierre NANTEAU, 61 ans, vigneron et Antoinette LEMAÎTRE son épouse, 55 ans, le 19 janvier 1669 (AD 94).

* Sauf mention contraire, les actes sont inscrits aux registres paroissiaux de Limeil.

B - DESCENDANCE

Nota : Les registres paroissiaux sont "muets" de 1650 à 1655, peut-être pour les raisons évoquées ci-après : rubrique "Horsains et Aubains".

1	ca 1639	Charles	X 12.11.1668	Jeanne CHASTELAIN
2	10.09.1647	Nicolas (1)		
3	25.02.1651	Sylvain (1)	Parrain Sylvain NANTEAU, Maître d'école peut-être aussi son oncle ?	

1 - Charles NANTEAU X 12.11.1668 Jeanne CHASTELAIN
ca 1639 Boissy St Léger
+ 02.10.1704 (64 ans) fa Jean né à TROYES (Aube) et
Thomasse COGNART née à La Fere (Aisne)

11	05.09.1669	Charles (2)		
	03.01.1671	Spire		+ 24.02.1693
12	10.02.1675	Estienne	X 12.02.1702	Françoise MASSON
	05.02.1676	Michelle		+ 17.12.1676
	29.08.1677	Jeanne		+ 21.08.1679
13	14.03.1680	Denis	X 24.11.1704	Edmée LE BLANC
14	26.07.1682	Claude	X 06.02.1705	Marie LEBRUN XX (ci-après)
	31.07.1686	Marie Louise		+ 06.04.1690
	14.07.1690	Philippe		+ 21.07.1690

(1) Pas d'autres traces de Nicolas et de Sylvain

(2) Peu d'informations sur Charles dans les Registres Paroissiaux consultés ; on le trouve toutefois témoin au mariage de son frère Estienne en février 1802 et au décès de son père en octobre 1704.

-----> Cette flèche indique une descendance sous le nouveau patronyme

12 - Estienne X 12.02.1702 (Jeanne) Françoise MASSON
° 10.02.1675 Boissy St Léger ° 21.03.1782 (Boissy St Léger
+ 29.04.1739 + 06.12.1731 (48 ans)
vigneron fa de Pierre et + Hélène COQUART

Boissy St Léger	14.02.1705	Denis		+ 09.07.1705
"	06.03.1706	Marie Françoise	X 21.05.1835	Geoffroy CHASTELAIN (1)
"	30.08.1707	Jeans Baptiste		+ 28.05.1730
"	23.11.1708	Nicolas		+ 10.1709
"	09.10.1710	Charles		+ 30.01.1706
"	121 20.01.1713	Jacques Etienne		+ ?
"	19.12.1715	Marie Françoise		+ 02.04.1744
Limeil	09.03.1718	Suzanne Madeleine		+ ?
"	122 15.01.1721	Maurice (2)		+ ?
"	123 29.09.1722	Philippe (Etienne) (3)		
"	124 31.05.1725	Etienne (Philippe) (3)		

Les familles MASSON, CHASTELAIN, COQUART sont originaires de Boissy Saint-Léger

(1) Geoffroy CHASTELAIN est le cousin de son épouse Marie Françoise NANTEAU par Jeanne CHASTELAIN épouse de Charles (1)

(2) Aucune trace de Maurice qui devait être décédé car il n'en est pas fait mention dans l'acte de tutelle de juin 1740, il aurait été âgé de 19 ans donc mineur, peut-être est ce aussi le cas de Suzanne Madeleine ?

(3) Philippe (Etienne) (123) et Etienne (Philippe) (124) sont confiés à la tutelle de leur oncle Denis par acte du 18.06.1740. Ce dernier décédé en février 1742, la tutelle est confiée à Philippe, fils aîné de Charles (141) cousin germain des mineurs (acte du 02.06.1742) (AD 94).

3 - HORSAINS ET AUBAINS (1)

Etrangers à la paroisse dont les registres portent quelquefois la trace : mariages, décès, plus rarement naissances. Les mentions de mariage peuvent introduire dans le pays un nouveau patronyme si le marié (on se marie le plus souvent dans la paroisse de la fiancée) s'installe et y fait souche. Les mentions de décès concernent souvent un passant, connu ou inconnu, un réfugié chassé par la guerre... un bagnard sur la route de la chaîne (2), un noyé que le courant a porté sur la rive, un mendiant mort dans une grange épuisé par la misère. Les mentions en sont explicites ou vagues selon le cas et les erreurs nombreuses ; l'orthographe des noms, phonétiquement transcrite ne permet pas toujours une identification certaine et la paroisse d'origine se réduit parfois au simple nom d'un hameau, au vocable du Saint-Patron de l'église, voire même à la seule indication du diocèse... mais ce sont les infimes maillons d'une chaîne généalogique, détails que l'on ne peut négliger tant pour déterminer l'apparition d'un nouveau patronyme dans la localité que pour compléter les données partielles des registres de la paroisse d'origine.

En banlieue rurale, on rencontre assez fréquemment les mentions de décès d'enfants de la Capitale placés chez des "nourriciers", mentions souvent laconiques ; le prénom de l'enfant, baptisé dans une autre paroisse étant inconnu du curé, seuls sont donnés son âge, le nom du nourricier, le nom et la paroisse du père ; nous en ferons des relevés particuliers.

I - Réfugiés décédés à La Varenne en 1652

Nous commencerons cette rubrique par l'étude d'un registre paroissial de Saint-Hilaire de La Varenne ouvert par le curé en 1652 et portant en titre "Sépultures des personnes réfugiées des paroisses voisines". Plus de 150 décès sont ainsi relevés dont 127 pour les deux mois de septembre et octobre 1652 et 15 pour la seule journée du lundi 30 septembre (3).

Habitants de Créteil, des hauteurs de Sucy et de Chennevières fuyant devant les hordes de l'armée "Royale" de Turenne qui occupaient depuis plusieurs mois la région de Sucy et celles de l'armée "des Princes" commandées par Condé, cantonnées dans la plaine de Créteil.

Les exactions de cette soldatesque ont été maintes fois relevées et l'on est encore bouleversé, près de trois siècles et demi plus tard par les récits des témoins : Curés de Créteil et de Boissy Saint-Léger (4). Madame de la Guette qui habitait Sucy, Saint Vincent de Paul, de chroniqueurs et de "journalistes" (5).

Réfugiés sur l'autre rive de la Marne, dans la boucle de La Varenne Saint-Maur (6) ils s'étaient arrêtés près de leurs villages, et de leurs biens dévastés, au port de Créteil ou au bas de la côte qui descend de Chennevières (cf. carte ci-après), mais les épidémies, la disette, les conditions d'existence allaient avoir raison de leur envie de survivre.

Voici cette liste, énumération émouvante, établie par l'abbé Pedane, curé de Saint-Hilaire, les commentaires sont réduits, il y avait tant de décès certains jours et le chemin était si long pour aller visiter tous les mourants que le temps devait lui manquer.

Outre la date, nous avons recopié le nom, sujet aux erreurs habituelles dues à la transcription de ces patronymes peu familiers au curé (7) et le lieu d'origine du défunt lorsqu'il est indiqué ; le laconisme de certaines mentions "une pauvre femme de Sucy..." (03/10), "une femme...", "un enfant..." (18/10) laisse supposer l'état physique et les épreuves supportées par ces malheureux.

Malgré ces incertitudes la liste peut néanmoins compléter les registres des paroisses concernées, après rectification préalables des patronymes.

Il serait intéressant de rechercher dans les registres des autres paroisses de cette région si durement éprouvée, d'autres mentions concernant ces années terribles.

SEPULTURES DES PERSONNES REFUGIEES A LA VARENNE

1ère partie : septembre 1652

- 4 Veuve Jehan LARMOYER de Sucy
- 11 Jehan BLAITTY de Sucy
Une fille de (en blanc) de Chennevières
Toutes ces personnes étaient réfugiées à La Varenne à cause des guerres.
- 12 Nicolas AUBEAU époux à Michelle THOMAS de Sucy
La servante de feu Pierre NERVET de Sucy
- 15 La femme du boucher de Créteil, soeur de Blondeau + au port de Créteil
- 22 Un enfant de Jacques GIBRE de Sucy
La fille de BONY de Noiseau
Marie de la PIERRE de Sucy
- 23 François AUVRA de Sucy
Un enfant à Guillem PRIOLET de Sucy
La femme de Jacques GIBRE de Sucy
Renée AUBET servante du boulanger de Chennevières
Antoine METTIVIER de Chennevières
Trois enfants de Jehan FRAISIE de Sucy
Toutes ces personnes sont mortes au port de Chennevières ou Créteil où elles furent inhumées à cause de l'armée.
- 24 Madeleine MOUTIER nièce de Monsieur MAUPOU
Antoine GOULEAUX de Sucy
- 25 Un enfant de Tristant de Sucy
Un enfant de EUSTACHE de Sucy
Pierre BOUYN, beau-frère du nommée MAUPEOU de Sucy
Jacques BUISSON, pauvre homme de Sucy
Anne MAUGET de Sucy
Le neveu du nommée ROLIN de Créteil est décédé au port de Créteil et enterré audit Créteil
- 26 Anne BOUYN femme de MAUPEOU de Sucy
La fille AUBEL de Chennevières
Un enfant de Pierre GOULEAUX de Sucy
- 27 Jehan LEFEBVRE de Sucy
La femme de Noël RENAULD de Chennevières
Un enfant à JACQUES, berger de Sucy
La fille de la veuve DUBOIS décédée au port de Créteil et transportée à Créteil pour être inhumée
Nicole GOURNEAU décédée au Port de Créteil et enrerrée à Créteil
- 28 Le fils de METTIVIER âgé de 13 ans, de Chennevières.
La femme de Jehan ROUSSEAU de Sucy
Un enfant dudit ROUSSEAU et Thiphaine BEGA de Sucy
- 29 Michelle THOMAS femme de Nicolas AUBEAU de Sucy
Un enfant de Jehan HUTIN, il a été inhumé à Boissy
Marie AUBEAU femme de Jehan BARROY de Sucy
Un enfant à Charles BROSIER de Sucy
Antoine BOUILLON de Créteil, décédé au port de Créteil

30 Geneviève BARDOU femme de feu Pierre BOUYN de Sucy
Un enfant au berger de Mr le Lieutenant de Chennevières
Denise veuve de feu MOURAU servante de M. LAGUERIX

Dans le même mois de septembre sont décédés au port de Créteil et transportés à Créteil, outre quelques autres susnommés les suivants, savoir :

Un enfant à Agard DUBOIS de Créteil
Christophe HUET fils de la HUETTE
et Anne HUET fille de la HUETTE
Un enfant à Noël TUIREAU
Edme QUARTIER âgé de 15 ans, fils de Hosias QUARTIER, de Bonneuil
Deux enfants âgés de 10 et 12 ans à Jehan JACQUES de Créteil
Deux enfants à Charles ROLIN de Créteil
Marie GOURNEAU de Créteil
Un enfant de Louis TARET de Créteil
Huguette VALET femme dudit TARET de Créteil

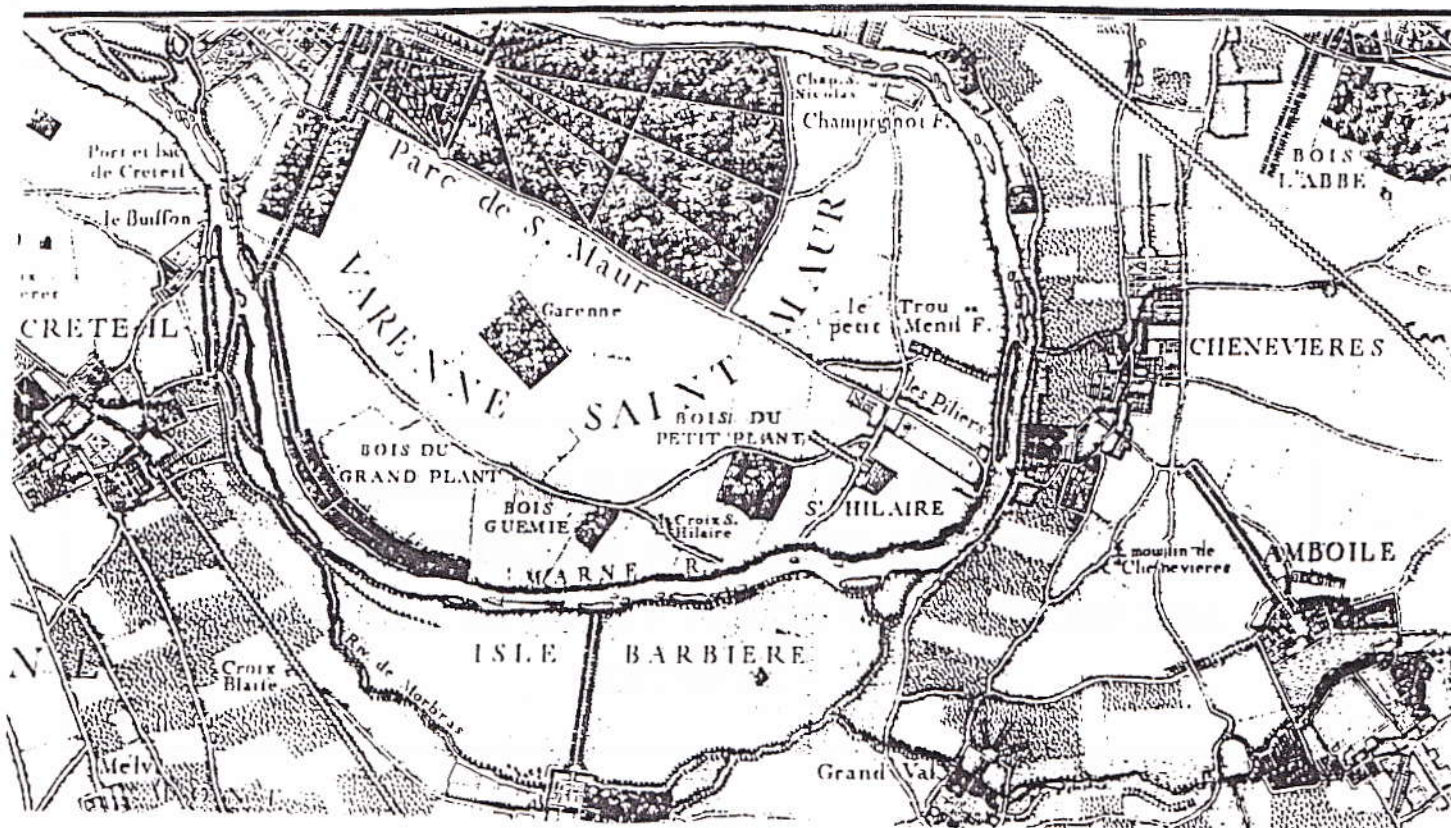
à suivre (hélas !!)

SI CE BULLETIN VOUS INTERESSE
RENDEZ-VOUS LE 1er DECEMBRE 1990
AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU VAL DE MARNE
A CRETEIL

RENOIS ET NOTES

- (1) Un aubain peut être inconnu des habitants de la paroisse, un horsain peut y posséder terres et biens et figure à ce titre sur les registres des tailles.
- (2) Registres paroissiaux de Villeneuve Saint-Georges (1741) et de Villecresnes (1778).
- (3) La population de La Varenne était, en 1709, de 15 feux soit 60 à 70 âmes.
- (4) Voir en rubrique 5 "Paléographie", l'émouvante annotation portée par le curé de Boissy Saint-Léger sur son registre paroissial pour 1652, et le rapport du Curé de Créteil.
- (5) Dubuisson-Aubenay : Journal des guerres civiles - Théophraste Renaudot : La gazette
aussi : Alphonse FEILLET : La misère au temps de la Fronde et Saint-Vincent de Paul
- (6) Le Prince de Condé était seigneur de Saint-Maur, ce qui semblait assurer aux habitants une certaine sécurité... côté ligueurs.
- (7) ou à notre relecture !

LES ENVIRONS DE LA VARENNE, CHENNEVIERES ET CRETEIL



4 - DES REGISTRES PAROISSIAUX AUX REGISTRES D'ETAT CIVIL

La mise en application du décret de l'Assemblée Législative pris le 20 septembre 1792 (1) sur rapport de MURAIRE allait bouleverser les habitudes des français, non quant à l'enregistrement lui-même des actes d'Etat civil dont les formes resteront assez proches des actes rédigés par le curé, mais dans les formalités entourant les déclarations et constatations de ces événements si importants dans la vie des paroissiens devenant un peu plus citoyens. Encore que subsistent les sacrements eux-mêmes, ils perdent leur valeur "légale" pour n'être plus qu'actes religieux, et facultatifs ; le Maire ou officier municipal va remplacer le prêtre ce qui, dans certaines communes va ajouter au divorce des forces dirigeantes voire à un antagonisme latent ou déclaré.

D'autant que les décrets de septembre 1792 sont le résultat d'une évolution inéluctable du pouvoir législatif vers la laïcisation de l'Etat : "Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen" qui pose le principe de la liberté religieuse, et surtout "Constitution Civile du clergé" (12/07/1790) suivie de l'intervention du Pape Pie VI qui fait défense aux fidèles de s'adresser aux prêtres "assermentés" pour la déclaration des Baptêmes, Mariages, Sépultures ("bref" caritas du 13 avril 1791) bloquant ainsi à terme la vie civique des nouveaux "citoyens". L'Assemblée législative arrêtera, dans un article de la constitution du 3 septembre 1791, le principe et les bases d'un Etat Civil laïc confié à des officiers publics avant de déterminer un an plus tard, en fin de son mandat, la mise en application de cette réforme fondamentale (2).

Reprenant fort sagement les principes légaux en vigueur, la transition se fera, dans l'ensemble, fort simplement mais le passage de l'une à l'autre législation va prendre, selon les communes, des formes assez différentes, marquant souvent l'état des relations entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil ; encore que l'Assemblée ait pris précaution de se défendre de toute attaque contre la religion, déclarant dans le dernier article des décrets (titre 6) "qu'elle n'entend, ni innover, ni nuire à la liberté qu'ils (les citoyens) ont tous de consacrer les naissances, mariages et décès par les cérémonies du culte auquel ils sont attachés et par l'intervention des Ministres de ce culte".

Il nous a semblé intéressant de relever, outre les dates d'application des nouvelles mesures, les mentions qui accompagnent et parfois soulignent la rupture entre les deux gestions.

I Pour ce qui concerne la date d'exécution des dits décrets, l'article 1° du titre 6 disposait que : "Dans la huitaine à compter de la publication du présent décret, le Maire ou un officier municipal... sera tenu... de se transporter avec le secrétaire greffier, aux églises paroissiales, presbytères et autres dépôts des registres de tous les cultes ; ils y dresseront un inventaire de tous les registres existant entre les mains des curés et autres dépositaires. Les registres courants seront clos et arrêtés par le Maire ou officier municipal".

L'article 2 : "Tous les registres, tant anciens que nouveaux seront portés et déposés dans la Maison Commune", et l'article 3 : "Les actes de naissance, mariage et décès continueront d'être inscrits sur les registres courants, jusqu'au premier janvier 1793".

I Pour ce qui concerne les mentions diverses portées aux dits registres, où l'on voit, malgré les explications données, affleurer encore le langage ancien : paroisse, parrain et marraine, etc... On n'efface pas en si peu de temps des coutumes séculaires.

NOTES ET RENVOIS

- (1) "Décret qui détermine le mode de constater l'Etat Civil des citoyens".
- (2) Nous conterons dans un prochain article la passionnante histoire des discussions qui, de février à septembre 1792 ont précédé le vote, par l'Assemblée Législative, d'un de ses derniers décrets dont l'importance débordait largement la notion de simple transfert des registres.
- (3) Tel le premier acte de "Naissance" porté sur le registre de Créteil :
"Le 24 janvier 1793, l'an premier (ce mot est rayé avec un renvoi +) de la République Française... Pierre Louis CHALOUVRIER, Maire de cette paroisse (sic)..."

En bas de cette page du registre, le renvoi : "+deuxième" (voir note ci-après).

Note sur les "CALENDRIERS REVOLUTIONNAIRES"

Le 2 janvier 1793 "La Convention Nationale sur la proposition d'un de ses membres, décrète que la seconde année de la République datera du 1er janvier 1793".

Cette loi sera appliquée pour la tenue des registres d'Etat Civil, mais avec un certain retard, ce qui explique la rectification apportée ensuite par le Maire de Créteil.

Elle donne parfois lieu à confusion car la loi du 5 octobre, qui abrogeait celle du 2 janvier, décidait en son article 4 que "la première année de la République Française a commencé à minuit le 22 septembre 1792, la deuxième a commencé à minuit le 22 septembre 1793".

Il existe de ce fait deux notions différentes de l'An II :

- La première concerne donc les actes passés entre le 1er janvier et le 5 octobre 1793.*
- La seconde concerne les actes passés entre le 5 octobre 1793 et le 21 septembre 1794.*

On reconnaît les premiers car ils énoncent un mois du calendrier grégorien : le 15 mars An II est le 15 mars 1793.

Les seconds sont énoncés à partir du 6 octobre 1793 (PV de la convention) par un décompte arithmétique compliqué ; le 6 octobre 1793 est ainsi le 15^e jour du 1^{er} mois de l'An II de la République Française une et indivisible.

A partir du 25 novembre les appellations "numériques des mois" seront celles définies par la loi votée la veille sur proposition de Fabre (dit d'Eglantine), les jours étant comptés par décade...

Le 15 mars 1794 sera donc le 25 ventôse, également An II.

Référence

- concordance des calendriers Grégorien ou Républicain - préface de Albert SOBOUL - Librairie Glavreuil

5 - DOCUMENTS D'ARCHIVES DU VAL DE MARNE

PALEOGRAPHIE

Cette rubrique vous offre des textes concernant le Val de Marne : événements qui s'y sont produits (déroulés) mais aussi faits divers de la vie quotidienne de ses habitants, à travers les écrits qui leur sont contemporains et que nous ont transmis les registres paroissiaux, les actes notariaux, les comptes rendus des assemblées d'habitants, les procès-verbaux des justices de paix...

Surprenants, émouvants, amusants, ils font surgir les actualités du passé ; à nous d'avoir la persévérance de les déchiffrer.

Ces rencontres que vous avez pu faire au cours de vos recherches, vous pouvez les communiquer pour enrichir ce bulletin en diversifiant les sujets proposés (1)

Voici 3 textes dont deux intéressent directement notre rubrique "Horsains et Aubains".

L'un exceptionnel, extrait des Authentiques (2) vous est proposé avec sa transcription, celle des deux autres sera publiée dans le prochain numéro de "MNÈNE 94".

RENOI

(1) Ne pourront être pris en considération que les textes :

- a) accompagnés de leur référence ou cote complète,
- b) intéressant le Val de Marne.

(2) Les Authentiques

C'est le nom sous lequel est connue l'enveloppe qui renferme parchemins et papiers divers concernant les événements religieux, du XVe au XIXe siècle, relatifs à l'église de Créteil ; en particulier, le récit que fit Etienne Peillot de La Garde, curé de cette paroisse de 1625 à 1665, par lequel il témoigne des horreurs qu'eurent à subir les habitants des communes environnantes victimes des combats que se livraient Turenne et Condé et dont plus de 250 vinrent mourir dans le port de Créteil.

Par autorisation spéciale de l'archevêché, l'enveloppe fut ouverte en 1979 et, après photographie des documents, elle fut de nouveau scellée.

Madame JURGENS, qu'anime un profond et vigilant intérêt pour tout ce qui touche à Créteil - passé et présent- a spontanément offert de nous communiquer ce précieux document que nous cherchions. Nous lui en sommes très reconnaissants. Il explique cette longue liste d'actes de décès, si brefs, si laconiques, que renferme le registre paroissial de La Varenne Saint-Hilaire en 1652 et les lacunes de ceux de Créteil, Limeil Brévannes et autres.... Le "Petit Massueux" auquel Madame JURGENS se dévoue, a consacré un numéro exceptionnel, de grand intérêt au sujet "Les Authentiques" (n° 9 - août 1989 - Les amis de Créteil).

6 – AU HASARD DES ARCHIVES

Relevé d'actes divers dans les registres paroissiaux, actes notariés
et autres déclarations concernant les feux ou les paroisses du département

BOISSY SAINT-LEGER (registre paroissial – microfilm AD94)

L'an 1727 le 22 avril a été baptisé Nicolas Jean né ce jourd'hui à nous présenté par Louise ROUSSEAU veuve de Jacques GUILLEMAIN, marchand, demeurant en la paroisse de Saint Fourcy de Lagny sur Marne, comme mère et comme tutrice de Madeleine GUILLEMAIN leur fille mineure et par Marie LE ROUX sage femme juré reçue à St Cosme et de Monsieur l'archidiacre dans le cours de ces visites, demeurant dans la paroisse de Saint-Martin de Sucy en Brie et de présentes toutes en ce lieu, lesquelles nous ont déclaré être fils illégitime de Jean LANGLOIS père, hôtelier de cette paroisse et de Madeleine GUILLEMAIN sa mère, ci-devant servante domestique dudit Jean LANGLOIS et de présent logée en l'Hotellerie de la Magdeleine de cette paroisse. Le parrain Nicolas RAIMOND domestique de Jean PERICHEL, hôtelier de cette paroisse, la marraine Marie Elisabeth Françoise VILLET épouse dudit Jean PERICHEL, tous de cette paroisse qui ont signé avec nous à l'exception de Jean LANGLOIS père, absent.

MAROLLES EN BRIE (registre paroissial – AD94)

L'an 1747 le 22 février a été baptisée par nous prêtre et curé soussigné une fille née du même jour de laquelle la mère a accouché en passant par derrière les murs de Madame LANGLOIS et comme elle s'est retirée avec son enfant chez Nicolas HALET qui l'a logée par charité, j'ai baptisé ladite fille et elle a été nommée Françoise par Antoine GALAND fils mineur de Pierre GALAND vigneron et Marie Jeanne PIQUET fille de Claude PIQUET bûcheron, parrain et marraine de cette paroisse. Ladite accouchée qui nous est inconnue nous a déclaré qu'elle n'était pas mariée et qu'elle se nomme Françoise MENETRIER de la paroisse de RES en Bourgogne...*

* RAY sur Saône (Haute-Saône) ?

SAINT-MAUR (registre paroissial – microfilm AD 94)

L'an 1698 le 10 août, nous curé de Saint-Maur avons baptisé Estienne né hors le mariage de Marie COUCHÉ qui a été violentée par une personne inconnue dans le pavé de Vincennes. Le parrain Etienne BOUCHÉ, la marraine Louise LA LOUTRE qui ont déclaré ne savoir signer.

MAROLLES EN BRIE (registre paroissial – AD 94)

L'an 1769 le 21 du mois d'août a été baptisée par nous prêtre curé, Marie Rosalie née du 19 du présent fille de Mr Louis Michel LE BRUN écuyer, peintre du roy et de Madame Henriette BLONDEL son épouse. Le parrain Charles Amédée Philippe VAN LOO écuyer peintre du roy et premier peintre du Roi de Prusse, de la paroisse Saint Germain l'Auxerrois, quay de l'Ecole. La marraine Marie Anne VAN LOO BERGER épouse de Antoine BERGER négociant en Espagne.

Vous rencontrerez bien d'autres textes pittoresques, touchants ou drôles au cours de vos recherches, n'hésitez pas à nous les faire connaître, ils seront publiés sous votre signature.

Veuillez bien préciser l'origine, la date et éventuellement la côte du document dans le fonds d'archives où vous l'aurez déniché. Merci.

LES EVENEMENTS DE LA FRONDE

1652

L'an mil six cens cinquante deux, Monsieur le Prince de Condé, ayant levé une /2 armée contre le Roy Louis Quatorziesme composée de François et d'estrangers, les troupes /3 du duc de Lorraine, qui estoient jointtz avec luy, vinrent à Creteil, le jour de l'octave /4 du Saiaint-Sacrement, pillerent l'eglise, le presbitaire et toutes les maisons sans aucune /5 reserve et ferent de grandes cruautez et degatz, ouvriront mesme lles chasses où ne trouve-
vant /6 aucune autre chose que les saintes reliques, les laisserent sur le grand autel, qui furent par /7 après remises en leur lieu par les curé et vicaire du lieu. Lesditz gens de guerre /8 lorains allerent camper sur le bord de la Seine, proche la Folie et la Tour /9 et du depuis toutes les armées jointes allerent camper à Limeil Valenton /10 et aux envi-
rons de Grosbois, où ilz furent l'espace de quatre mois, pendant /11 lequel temps personne n'ausoit paroistre dans Creteil ny aux environs pour /12 les cruautez et pillages qu'ilz exerçoient et ceux qui se peurent sauver s'en allerent /13 à Paris, Saint-Maur et autres lieux
L'armée du Roy, commandée par le mareschal /14 de Turenne estoit campée au-dessus de Villeneuve-Saint-George, Crosne et /15 Hyeres,. Lesditesarmées descamperent le quinziesme jour d'octobre où les troupes /16 du duc de Vitambert, qui estoient de l'armée du prince de Condé, vinrent caamper /17 trois jours dans l'eglise de Cretzil, au presbitaire et partout, où ilz acheverent /18 d'empoorter, rompre et ruiner ce que les Lorains avoient laissé. Pen-
dant lequel /19 temps, mourut des paroissiens de Creteil, tznt hommes, femmes que enfans, tant /20 de mauvais traitemenz, de maladie et nécessité, plus de deux cens cinquante /21 personnes. Ladite eglise de Creteil et chappelle Nostre-Dame des Mesches fut /22 rebeniste et reconciliée le vingt cinquiesme jour d'octobre 1652 par M^e Estienne Peillot, prebtre, /23 conseiller et aumosnier du Roy, curé de Créteil, suivant le pouvoir à luy donné par /24 (en marge) Monseigneur le cardinal de Raiz, coadjuteur de l'archevesné de Paris.

*Ce récit est écrit par Etienne PEILLOT de LA GARDE au verso d'une
bulle donnée, en 1623, par le pape en l'honneur de saint Médard.*

Autre document concernant la Fronde. Celui du curé de Boissy Saint-Léger qui, dans le registre paroissial, s'intercale entre 2 actes d'inhumation, le second daté du 20 octobre 1652.

Les témoignages ne sont pas souvent aussi dramatiques.

[illegible]

La profession de sage-femme était réglementée mais les arrêts et sentences, à peu près respectés en ville, l'étaient beaucoup moins en province et dans les campagnes. Les cahiers de doléances témoignent à ce sujet. C'est une question sur laquelle il sera intéressant de revenir.

[illegible]

QUESTIONS ET REPONSES DES LECTEURS

I – Nous regrouperons sous ce titre les questions que vous nous poserez à la condition :

- 1) Qu'elles concernent la méthodologie généalogique ou démographique en général
- 2) ou des paroisses, localités et familles du Val de Marne.

II – Nous vous demandons également de formuler une seule question à la fois et s'il y en a plusieurs de bien les séparer

III – Nous ne pourrions répondre aux questions complexes nécessitant des recherches, vous donnant toutefois en ce cas les orientations qui vous permettront d'avancer vos investigations.

IV – Les questions seront numérotées par deux nombres le premier indiquera le millésime de l'année (deux derniers chiffres), le second le numéro de la question en une série annuelle continue ainsi la 73^e question reçue en 1991 portera pour référence 91-73 et c'est sous ce numéro que nous vous serions obligés de nous faire connaître les réponses, partielles ou totales, que vous pouvez apporter.

Cette rubrique donne donc également une possibilité de dialogue entre nos lecteurs. Si vous répondez directement à un questionneur, ayez la gentillesse de nous faire tenir sous la référence indiquée, la réponse donnée, elle peut en effet intéresser d'autres lecteurs.

QUESTIONS

90/1 – Quelle est l'origine du prénom "Fleur de Lys" que l'on rencontre à Villecresnes et Marolles en Brie ?

(Le dictionnaire topographique de Seine et Marne cite plusieurs fiefs dont un près Brie Comte Robert, il existerait encore au cadastre de 1823.)

SI VOUS DESIREZ UNE REPONSE, AYEZ LA GENTILLESSE DE

JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBREE A VOTRE DEMANDE